



Paris, le 9 février 2009

Madame Valérie PECRESSE
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
1 rue Descartes
75005 Paris

Madame la Ministre

La Société Française de Physique, la Société Chimique de France et la Société Mathématique de France qui représentent près de 9000 membres, se permettent de vous adresser quelques réflexions suite au discours de Monsieur le Président de la République le 22 janvier dernier.

Nous passerons rapidement sur la forme, inutilement provocatrice et méprisante et qui a choqué nombre de nos adhérents. Il ne faut toutefois pas sous-estimer l'effet déplorable que ce discours peut avoir sur les jeunes chercheurs, la démotivation qu'il peut produire chez ceux qui sont déjà en poste. Mais surtout, nos disciplines recrutent chaque année au CNRS quelques uns des tout meilleurs chercheurs mondiaux; ne seront-ils pas dissuadés de candidater dans un organisme dont notre Président affirme ainsi haut et fort la médiocrité ?

Sur le fond, le discours mêle un constat partial et des décisions politiques dont nous craignons qu'elles n'aggravent la situation; il est tout à fait légitime que le Gouvernement se préoccupe d'établir une stratégie nationale de recherche et d'innovation pour les années futures et qu'il installe une commission de réflexion, composée de scientifiques et d'industriels, encore faut-il qu'elle pèse sur les grandes décisions, comme ce ne fut pas le cas pour les Hauts Comités de la Science par le passé.

La feuille de route du Président donne un cadre rigide à cette réflexion. Selon lui, elle doit en effet se dérouler au travers de structures réformées dont les composantes essentielles portent sur :

- la place centrale des universités,
- la transformation des Etablissements de recherche en agences de moyens, et
- l'aide à l'innovation par forte augmentation des crédits impôts recherche.

Nous aurions aimé qu'après une stratégie nationale de recherche et d'innovation proposée par ce comité, définie et acceptée par les tutelles et la représentation nationale, on adapte ensuite le dispositif d'enseignement et de recherche avec suffisamment de flexibilité et de souplesse pour éviter des catastrophes prévisibles.

Nous donnons acte au gouvernement de points positifs comme, par exemple, la transformation du mécanisme du crédit impôt recherche, son élargissement et l'aide aux entreprises innovantes qui sont bien accueillis. Nous souhaitons cependant qu'une évaluation postérieure soit plus approfondie que le simple contrôle fiscal existant.

Nous voudrions redire à cette occasion, ce que nous vous avons déjà exprimé en 2007 et 2008 à propos de la LRU et des réformes du dispositif national de recherche :*

1 - La recherche et la place de la France dans la concurrence internationale

Toutes les études bibliométriques le montrent, la recherche française est en moyenne la cinquième du monde (ce qui est nettement mieux que sa place en pourcentage du PIB). Les Mathématiques sont les 2^o, la Physique 4^{et} et la Chimie 5^o talonnant le Royaume Uni 4^o. Depuis 5 ans, les chercheurs et enseignants chercheurs ont augmenté leurs publications de plus de 40% et les citations qui sont le reflet de leur notoriété de plus de 60% dans nos disciplines. Nous n'aurons pas la cruauté de comparer ces pourcentages à celui de l'augmentation des crédits aux laboratoires. C'est un raccourci caricatural et injuste de comparer la production des chercheurs français à leur désavantage face à nos collègues anglais, pour nos disciplines c'est l'inverse ! Par ailleurs les habitudes des communautés sont différentes. Les prix Nobel français, C. Cohen Tannoudji, P. G de Gennes en Physique, J. M Lehn, Y. Chauvin en Chimie, sont loin d'être les champions de la « publiomanie », de même nos mathématiciens reconnus par la médaille Fields ont en général à leur actif un volume de publications très petit. C'est un défaut des béotiens en la matière de vouloir évaluer sérieusement une activité scientifique en comptant exclusivement les publications. Il faut s'attarder un peu plus sur la qualité de la recherche. Le vrai rayonnement d'une communauté scientifique se mesure aux collaborations qui se nouent d'un pays à l'autre, aux visiteurs qui viennent travailler en France dans nos laboratoires, au nombre de jeunes étrangers recrutés chaque année au CNRS (de l'ordre de 27%), et aux grands prix internationaux. Sur ces plans, nous n'avons rien à envier à nos voisins européens, et il faudrait certainement le faire mieux connaître, en particulier si nous voulons rendre notre pays attractif pour les chercheurs étrangers.

2 – Les structures de recherche

La création au sein du CNRS d'instituts peut améliorer les réactivités dans certains domaines encore faut-il préserver l'interdisciplinarité et même se donner les moyens de la développer. Le démantèlement n'est pas une bonne piste, la transformation en agence de moyens non plus. Les meilleurs laboratoires français sont composés d'un mélange de chercheurs du CNRS et d'enseignants chercheurs des universités; si amener un laboratoire au premier plan mondial demande un temps long, le casser peut être très rapide. La plupart des universités ne sont pas capables de remplacer le CNRS, elles ne le demandent pas d'ailleurs. Il reste la nécessité d'assurer un pilotage national de la recherche pour coordonner les implantations, harmoniser les efforts, réorganiser les secteurs, ce que les universités prises isolément, si bonnes et bien gérées soient-elles, ne pourront faire.

3 – L'évaluation des Etablissements et des chercheurs

Nous sommes bien sûr d'accord sur la nécessité que les chercheurs et enseignants chercheurs soient régulièrement évalués . Pour les chercheurs des organismes cela se fait d'ailleurs depuis longtemps. Pour les universités et les enseignants chercheurs l'évaluation se fait indirectement lors de la préparation et la conclusion des contrats quadriennaux. Il manque cependant une évaluation régulière de leur recherche, leur enseignement et de leur implication dans des tâches collectives. Si pour ces deux dernières activités elle peut être faite localement, pour la recherche il faut des comités scientifiques disciplinaires extérieurs, si possible nationaux avec des membres étrangers. Le CNU, qui jusqu'ici n'évaluait les enseignants chercheurs qu'en cas de demande de promotion, n'a pas les moyens de traiter 60 000 Enseignants, de même que l'AERES car ceci n'entre pas dans le rôle qui lui a été assigné.

Si le CNRS est à la fois opérateur et agence de moyen, il ne constitue pas une exception française : la DOE et la NIH aux USA, la Max-Planck en Allemagne le sont aussi. Le CNRS, l'INSERM, le CEA évaluent très régulièrement leurs chercheurs à travers des comités de visite et des comités thématiques comportant des membres extérieurs et étrangers; même si on peut parfois critiquer leur fonctionnement et leur décision, c'est loin d'être une autoévaluation. Par ailleurs ces organismes ont déjà été évalués par des comités internationaux, par le CNER et la cour des comptes. La loi de 2005 prévoit que l'AERES le fasse.

4 – La formation et les doctorants

Une décision très positive est, pour les futurs docteurs, la prise en compte des études doctorales comme expérience professionnelle: c'est un pas vers la revalorisation des salaires des jeunes chercheurs qui est conforme à ce que nous demandions précédemment. Par contre nous voudrions attirer votre attention sur deux points qui n'ont pas été abordés dans le discours du président:

- Comment combattre la désaffection des étudiants pour les études scientifiques ? C'est actuellement la perte d'un vivier qui va durablement obérer l'avenir de la recherche française et il est urgent que le gouvernement s'en préoccupe.
- Comment améliorer le recrutement des docteurs par les entreprises. Celles-ci manquent en général en France de cadres ayant acquis une culture scientifique et de conduite de projet par la thèse. Nous proposons que dans le cadre du crédit impôt le salaire d'un jeune docteur engagé, notamment dans les PMI et PME, soit déductible à ce titre pendant les trois premières années dans l'entreprise.

A travers ces réflexions, nous vous réaffirmons les idées que nous vous avons déjà délivrées fin 2007 et au cours du premier trimestre 2008 par le biais des conseillers et des diverses commissions qui nous ont entendus ; nous vous transmettons aussi l'émotion et la désapprobation de nos communautés scientifiques suite au discours du Président de la République. Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer pour développer ces différents points, qui sont primordiaux pour l'avenir de la recherche française, et donc l'intérêt de notre pays.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à cette requête, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Yves PETROFF
Président de la SFP



Jean-Claude BERNIER
Vice-Président de la SCF



Stéphane JAFFARD
Président de la SMF

* adresse de nos sites web :

- <http://www.sfpnet.fr/>
- <http://www.sfc.fr/>
- <http://smf.emath.fr/>

Réponse à : S F P, 33 rue Croulebarbe, F-75013 PARIS

TEL : 01 44 08 67 10

FAX : 01 44 08 67 19

mel : petroff@esrf.fr

<http://www.sfpnet.fr>